

Règlement jeu concours « Ma pause La Panière »

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

LA PANIÈRE

immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 41464663800026

dont le siège social est situé à PAE Les Combaruches – 360, Bd du Docteur J. Herbert – 73100 Aix les Bains

Organise du 27 juillet 2018 à 7h00 au 17 août 2018 à minuit, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Ma pause La Panière » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique ayant un accès internet, un compte Facebook et/ou Instagram, et résidant en France, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Dans l'hypothèse où un participant serait une personne physique mineure, il déclare et reconnaît qu'il a recueilli l'autorisation de participer au Jeu auprès du (ou des) titulaire(s) de l'autorité parentale le concernant, et que le (ou les) titulaire(s) de l'autorité a (ont) accepté d'être garant(s) du respect par le participant de l'ensemble des dispositions du présent règlement.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule sur Facebook et sur Instagram aux dates indiquées dans l'article 1. La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Pour participer il suffit de :

- Sur Facebook : Poster en commentaire du post du jeu concours

(<https://www.facebook.com/361546239028/posts/10156387080784029/>) une photo de son produit La Panière (sandwich, salade, viennoiserie, boisson...) devant son paysage préféré et liker la page Facebook La Panière <https://www.facebook.com/lapaniere/>

- Sur Instagram : Poster une photo de son produit La Panière (sandwich, salade, viennoiserie, boisson...) devant son paysage préféré avec le hashtag #lapaniere et suivre le compte @la_panière

Il n'est accepté qu'une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse email, même identifiant Facebook, même identifiant Instagram) pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plateforme Facebook et sur la plateforme Instagram, en aucun cas Facebook et Instagram ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu. Facebook et Instagram ne sont ni organisateurs ni parrains de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

10 gagnants sur la plateforme Facebook et 10 gagnants sur la plateforme Instagram seront tirés au sort. Le tirage au sort aura lieu au plus tard le *30 août 2018*.

Les gagnants seront contactés directement via Instagram et via Facebook par la société organisatrice, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté des 20 lots suivants. Chaque gagnant remporte un seul lot.

- 20 formules repas au choix parmi les formules Classique, Délice, Salade, Plaisir, suppléments dessert et boisson offerts également, pour une valeur nominale de 10.70€

Tous les magasins La Panière, partenaires compris, participent au Challenge.

Les dotations offertes aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de contre valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînera automatiquement l'élimination du participant au Jeu.

ARTICLE 6 – PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les noms des gagnants pourront être publiés par la société organisatrice par les intermédiaires suivants : le site lapaniere.com, les réseaux sociaux La Panière, les magasins La Panière. La société organisatrice pourra solliciter l'autorisation des gagnants afin d'utiliser, à titre publicitaire, leur nom, prénom, adresse et image (sur support photo ou vidéo) sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation. Cette faculté ne saurait cependant être une obligation à la charge de la société organisatrice.

ARTICLE 7 - LIMITATION DE RESPONSABILITE

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et/ou de reporter toute date annoncée.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que se soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu concours. Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion aux plateformes Facebook et Instagram.

ARTICLE 8 - DONNEES PERSONNELLES

Les données nominatives enregistrées obligatoirement dans le cadre du Jeu sont nécessaires à la prise en compte de la participation au Jeu et ne seront pas utilisées dans un autre cadre.

Les données nominatives recueillies dans le cadre du Jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Ces données peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition. Tous les participants au Jeu, disposent de ce droit en s'adressant à Panification d'Aix - PAE Les Combaruches – 360, Bd du Docteur J. Herbert – 73100 Aix les Bains (joindre copie d'une pièce d'identité afin d'exercer le droit de suppression).

ARTICLE 9 – DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est disponible depuis le lien dans le post du Jeu sur Facebook et depuis le lien dans la bio du profil Instagram de LaPanière.

Toute modification du règlement donnera lieu à une mise à jour de celui-ci dans la bio du profil Instagram La Panière et à une mise à jour de celui-ci dans le post du jeu concours sur Facebook et entrera en vigueur à compter de cette mise en ligne. Tout participant sera réputé avoir accepté toute modification du règlement du simple fait de sa participation au Jeu concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu concours.